



Déclaration des élus du Snes-Fsu à la C.A.P.A. d'avancement d'échelons des C.P.E. de l'Académie de Lille Mercredi 09 décembre 2015.

La CAPA qui nous réunit ce matin se tient dans le contexte encore douloureux des attentats ; la FSU condamne les massacres perpétrés depuis le 13 novembre avec la plus grande fermeté et apporte son soutien plein et entier aux familles et aux populations touchées par les actes terroristes qui secouent la France et les autres pays victimes de ces barbares fanatiques.

Face à de telles attaques à l'encontre de nos valeurs et principes fondateurs de notre République démocratique, sociale, laïque et solidaire, les réponses devront être à la hauteur des enjeux ; c'est pourquoi nous défendons et réclamons un projet ambitieux pour notre école républicaine. Nous réitérons à cette occasion notre demande d'abrogation de la réforme du collège qui dynamite les principes d'égal accès aux savoirs sur l'ensemble du territoire, au profit de l'entrée en concurrence des établissements sous couvert d'autonomie locale.

Dimanche dernier marque aussi une étape douloureuse dans la vie politique française : l'extrême-droite a non seulement profité du choc provoqué par les attentats, elle récupère les mécontentements qui se traduisent au mieux par une abstention vis-à-vis des partis politiques dits traditionnels, au pire par un vote en faveur d'un parti qui exploite démagogiquement (et sans apporter de solutions) le malaise des personnels, y compris dans l'Éducation nationale. Et la CAPA de ce jour porte sur un thème qui contribue à accroître le malaise de notre profession.

Nous sommes en effet réunis aujourd'hui pour étudier l'avancement d'échelon, qui reste à ce jour, avec le passage à la hors classe, la seule possibilité de voir son salaire progresser puisque le ministère a gelé le point d'indice depuis 5 ans. Dans le cadre des prochaines négociations sur les Parcours Personnalisés des Carrières et des Rémunérations (PPCR) avec le Ministère de l'Éducation Nationale, le SNES FSU défendra avec détermination et dans un souci d'équité, une durée de passage d'un échelon à un autre sur le rythme unique de l'actuel avancement au grand choix, comme pour d'autres catégories, dont certaines sont présentes de l'autre côté de cette table.

Après l'alignement depuis 2013 du ratio de 7 % d'accès à la hors-classe, nous apprécions enfin la publication, pourtant tardive du décret relatif à l'alignement de l'indemnité forfaitaire (ISE) des C.P.E. sur la part fixe de l'ISOE.

Pour autant, ce ne sont que de maigres brèches ouvertes dans une politique d'austérité salariale traduite par le maintien du gel du point d'indice et le décrochage des cadres A que nous sommes par rapport à d'autres fonctionnaires : est-il normal que des bac + 5 commencent à 1,2 SMIC pour finir à 2,1 alors qu'au début des années 80, on commençait avec 2,1 SMIC ? Le pouvoir politique doit aujourd'hui comprendre qu'il ne peut pas exiger une Fonction Publique de qualité, à même de remplir ses missions, et ne pas adapter la rémunération de ses agents à ces exigences.

Nous revendiquons avec force une amélioration globale de la carrière des CPE de type « agrégation » ou son équivalent ainsi que l'application des 35h00 hebdomadaires toutes activités comprises comme l'indique notre circulaire de mission. En effet les dépassements quasi systématiques de ce cycle hebdomadaire témoignent de manière criante du manque de postes de CPE. Nous dénonçons dans le contexte actuel (contexte social, effectifs d'élèves en augmentation, etc.) l'absence de création de postes de CPE prévue par le ministère pour la rentrée prochaine. Les

postes ouverts au concours couvriront à peine les départs du corps. Alors que les problématiques éducatives ne cessent de croître et que les effectifs ne cessent d'augmenter, nous constatons que les moyens nécessaires pour assurer une réelle politique éducative ambitieuse ne sont toujours pas mis sur la table. Nous demandons donc la création de postes de CPE en nombre suffisant permettant de couvrir les besoins réels des établissements et les remplacements. La politique de redéploiement des demi postes engagés par l'académie n'est pas une solution face à la pénurie des postes de CPE. Nous exigeons donc la fin de la politique des demi postes et demandons à l'administration de faire remonter au ministère les besoins réels de l'académie concernant les postes de CPE.

Il nous paraît donc indispensable de rappeler nos revendications afin de rendre à nouveau attractif notre métier

- le dégel et le rattrapage du point d'indice.
- un avancement d'échelon au même rythme pour tous, ce dont disposent déjà de nombreux autres corps de la Fonction Publique comme les Chefs d'Établissement ou les IA-IPR, ce qui ne semble pas remettre en cause leur engagement professionnel.
- une circulaire académique pour une application stricte du cycle hebdomadaire de 35h00 toutes activités comprises. Malgré notre nouvelle circulaire de mission du 10 Août 2015, certains Chefs d'Établissement continuent encore et avec obstination de ne pas vouloir respecter les textes en vigueur. Il n'est pas concevable que l'on nous impose des dépassements d'horaires qui ne fassent ni l'objet de récupération ni l'objet de rémunération.
- une double notation, au même titre que d'autres catégories, avec une note attribuée par des inspecteurs issus du corps des C.P.E. Cela permettrait en effet que la notation ne soit plus soumise aux aléas des relations Chefs d'Établissement et C.P.E.

Nous avons rencontré en audience Monsieur le DRH le 9 Novembre et avons posé de nombreuses questions qui restent actuellement sans réponse et pour lesquelles vous vous étiez engagé à nous apporter les éléments de réponses au plus tard lors de cette CAPA. Nous vous remercions par avance de la communication de vos réponses et engagements ainsi que du temps que vous accorderez à nos échanges. Nous remercions également les services pour nous avoir fourni les documents assez longtemps à l'avance pour que nous puissions exercer sérieusement notre mandat, ainsi que pour leurs réponses à nos questions.

Les Commissaires paritaires CPE.